



Résumé du régime  
d'assurances médicaments,  
maladie et soins dentaires

MOINS DE 65 ANS

TAUX EN VIGUEUR  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

## Des partenaires rassurants

Le régime d'assurance est offert par Sogemec Assurances et souscrit auprès de la compagnie beneva.

### Admissibilité

Ce régime est offert aux membres en règle de la Chambre des notaires du Québec. Le membre doit résider dans la province de Québec. La loi sur l'assurance médicaments prévoit que, si vous êtes établi au Québec et admissible à un régime privé, **vous devez couvrir votre conjoint et vos enfants.**

### Renseignements importants

L'adhésion à l'option 3 est sans questionnaire médical (acceptation garantie) pour l'ensemble des membres de la Chambre des notaires du Québec. L'adhésion à l'option 1 (assurance médicaments, voyage et annulation voyage) ou à l'option 2 (assurances médicaments, maladie, voyage et annulation voyage) est assujettie à la réception et l'acceptation par l'assureur du formulaire « rapport d'assurabilité » pour tout médecin spécialiste.

#### Nouveaux membres de la Chambre des notaires du Québec

Vous êtes admissible à l'option 1 ou 2, sans preuve d'assurabilité si vous adhérez dans les 90 jours suivant votre assermentation.

Le choix de l'option est valide pour une période minimale de deux (2) ans et aucun changement d'option n'est possible à l'intérieur de ces deux (2) ans.

Les formulaires d'adhésion sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://sogemec.com/espace-client/notaire-accueil/>

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire d'adhésion via notre site de dépôt de fichier sécurisé au <https://sogemec.com/espace-client/notaire-depot-fichier>

### Modification du statut de protection

Le membre peut modifier son statut de protection lorsque l'un des événements ci-dessous survient :

- a) mariage;
- b) début d'admissibilité d'un conjoint;
- c) naissance ou adoption d'un enfant à charge;
- d) décès d'un conjoint ou d'un enfant à charge;
- e) fin d'admissibilité d'un enfant à charge;
- f) lorsque le conjoint acquiert ou perd le droit d'adhérer au régime collectif de son employeur.

La modification de statut de protection se fait le jour même de l'événement en autant que la demande parvienne à Sogemec dans les 31 jours suivant la date de cet événement et l'assurance prend effet à cette même date.

**PRIME** : La prime d'assurance correspond au montant que vous payez pour bénéficier des garanties d'assurance prévues par le contrat. La prime s'applique de la date de mise en vigueur du contrat au 31 décembre de l'année courante. La prime n'est pas garantie et est revue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**FRANCHISE** : Partie des frais admissibles que vous devez payer avant d'avoir droit à un remboursement.

**COASSURANCE**: La coassurance est le pourcentage du coût des médicaments ou autres frais couverts, que doit payer un assuré. Le pourcentage de coassurance s'applique une fois le montant de la franchise soustrait du prix total de la réclamation.

## PRIMES MENSUELLES (Taxe de 9% en sus)

	ASSURANCE MÉDICAMENTS OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3	ASSURANCE SOINS DENTAIRES	
INDIVIDUELLE	Moins de 30 ans	85,53 \$	156,38 \$	53,39 \$	53,15 \$
	30 à 39 ans	115,46 \$	195,47 \$	53,39 \$	53,15 \$
	40 à 49 ans	202,07 \$	342,08 \$	93,44 \$	53,15 \$
	50 à 54 ans	337,34 \$	571,35 \$	163,52 \$	53,15 \$
	55 à 59 ans	402,41 \$	611,06 \$	184,85 \$	53,15 \$
	60 à 64 ans	402,41 \$	611,06 \$	191,95 \$	53,15 \$
COUPLE	Moins de 30 ans	171,05 \$	312,79 \$	106,80 \$	115,77 \$
	30 à 39 ans	230,93 \$	390,96 \$	106,80 \$	115,77 \$
	40 à 49 ans	404,14 \$	684,18 \$	186,86 \$	115,77 \$
	50 à 54 ans	674,70 \$	1142,67 \$	327,04 \$	115,77 \$
	55 à 59 ans	804,82 \$	1222,16 \$	369,70 \$	115,77 \$
	60 à 64 ans	804,82 \$	1222,16 \$	383,91 \$	115,77 \$
MONOPARENTALE	Moins de 30 ans	149,67 \$	273,67 \$	93,44 \$	89,45 \$
	30 à 39 ans	202,07 \$	342,08 \$	93,44 \$	89,45 \$
	40 à 49 ans	353,63 \$	598,67 \$	163,52 \$	89,45 \$
	50 à 54 ans	590,36 \$	999,82 \$	286,16 \$	89,45 \$
	55 à 59 ans	704,22 \$	1069,38 \$	323,48 \$	89,45 \$
	60 à 64 ans	704,22 \$	1069,38 \$	335,93 \$	89,45 \$
FAMILIALE	Moins de 30 ans	235,21 \$	430,05 \$	146,82 \$	138,93 \$
	30 à 39 ans	317,53 \$	537,56 \$	146,82 \$	138,93 \$
	40 à 49 ans	555,67 \$	940,74 \$	256,96 \$	138,93 \$
	50 à 54 ans	927,70 \$	1571,18 \$	449,65 \$	138,93 \$
	55 à 59 ans	1106,93 \$	1680,44 \$	508,31 \$	138,93 \$
	60 à 64 ans	1106,93 \$	1680,44 \$	527,86 \$	138,93 \$

TAUX VALIDE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025.

	ASSURANCE MÉDICAMENTS OPTION 1	ASSURANCE MÉDICAMENTS, MALADIE ET VOYAGE OPTION 2	ASSURANCE MÉDICAMENTS - LISTE RAMQ OPTION 3
<b>FRANCHISE</b> (par année civile)	150 \$ individuelle et monoparentale 300 \$ couple et familiale	200 \$ individuelle et monoparentale 400 \$ couple et familiale	200 \$ individuelle et monoparentale 400 \$ couple et familiale
<b>REMBOURSEMENT</b> (déboursé maximal)	75 % selon le maximum établi par la RAMQ	80 % selon la contribution maximal de la RAMQ par adulte. Frais de médicaments	68% selon la contribution maximum établi par la RAMQ par adulte
<b>MÉDICAMENTS</b> (paiement direct)	Remboursement se limitant aux médicaments inscrit à la liste des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec	Frais de médicaments ne pouvant être obtenus que sur ordonnance seulement	Remboursement se limitant aux médicaments inscrit à la liste des médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec

**ASSURANCE  
MÉDICAMENTS  
OPTION 1**

**ASSURANCE MÉDICAMENTS,  
MALADIE ET VOYAGE  
OPTION 2**

**ASSURANCE  
MÉDICAMENTS -  
LISTE RAMQ  
OPTION 3**

**FRAIS MÉDICAUX AVEC FRANCHISE (par année civile) Combinée avec assurance médicaments**

POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT		80 % des frais admissibles énumérés ci-après		
Ambulance, ortho-audio-ergo, frais de laboratoire	Non disponible	Frais usuels et raisonnables - voir contrat pour tous les détails	Non disponible	
Appareils auditifs		800 \$ par période de 48 mois		
Appareils thérapeutiques		Maximum de 10 000 \$ à vie		
Bas de contention		3 paires par année civile		
Chiropraticien		30 \$ par traitement, maximum 20 traitements par année civile		
Radiographie (chiro)		Frais usuels et raisonnables		
Chirurgie esthétique		Max. 10 000 \$ par accident		
Cure de désintoxication		80 \$/jour, max. 2 500 \$ à vie		
Maison de convalescence		Chambre privée		
Podiatre		35 \$ par consultation, max. 500 \$ par année civile		
Physiothérapie et/ou Ostéopathie		65 \$ par traitement, maximum 1 000 \$ par année civile		65 \$ par traitement, maximum 1 000 \$ par année civile
Acupuncture		Non disponible		30 \$ par traitement, maximum 20 traitements par année civile
Prothèse capillaire (suite à un traitement de chimiothérapie)				Maximum 300 \$ à vie
Prothèses	Maximum de 5 000 \$ par membre ou prothèse			
Réfectomètre	300 \$ par période de 60 mois			
Soins infirmiers et d'aide à domicile suivant une hospitalisation ou chirurgie d'un jour	Inclus sujet à des maximums selon les services - voir contrat pour tous les détails			
Psychologue, travailleur social, psychanalyste	95 \$ par consultation, maximum 1 000 \$ par année civile			
Dietétiste	25 \$ par consultation, maximum 20 consultations par année civile			
Tubulures et cathéters pour pompes à l'insuline	Maximum de 2 500 \$ par année civile			
Hospitalisation	Chambre semi-privée	Chambre privée		

**ASSURANCE VOYAGE (aucune franchise et coassurance)**

Annulation voyage	Non disponible	Inclus	Non disponible
Assistance voyage		10 000 \$ par voyage par assuré	
Assurance voyage		5 Millions par voyage de 182 jours ou moins	

**ASSURANCE SOINS DENTAIRES**

<b>FRANCHISE (par année civile)</b>	<b>100 \$ par certificat</b>
Soins de base et prévention	<b>100 %</b> des frais admissibles
Soins de restauration mineure	<b>80 %</b> des frais admissibles
Soins de restauration majeure	<b>50 %</b> des frais admissibles
<b>MAXIMUM</b>	<b>1 500 \$ par assuré</b>
Soins d'orthodontie	<b>50 %</b> des frais admissibles, maximum de 1 500 \$ à vie

